



COMPTE-RENDU SOMMAIRE VALANT PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2023

Présents :

Maire : BESNIER Didier, président de séance

Adjointes au Maire : CANESTRARI Véronique - LEVARDON Michel - SAPLANA Javier
GROUILLER Elodie - SOUCHE Antony

Conseillers délégués : SAVINAS Gaëlle - COULLOMB Fabien

Conseillers municipaux : MEILHAC Laurent - SAVELLI Eric - LABELLE Séverine - MEYNIER Laurent
BOYER Marc - BLANGERO Nathalie

Procurations :

PONCON Lydie à BESNIER Didier
BOUR Lydie à CANESTRARI Véronique
CHAMBOVET Cyrielle à COLLOCA Cindy

Absents :

COLLOCA Cindy - AYMARD Jean Pierre

M. Antony SOUCHE est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22.03.2023
2. Subventions aux associations
3. Délibération instituant les tarifs d'enlèvement des dépôts sauvages
4. Convention avec le CD26 pour les travaux de restauration du mur de la digue
5. Convention avec l'ANCT
6. Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Fontaine
7. Convention avec le CDG 26 concernant la désignation d'un référent déontologue
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint (12 présents), M. le Maire ouvre la séance à 18h35.

M. le Maire propose de retirer la délibération n°6 sur la désignation du référent déontologue le Centre de Gestion n'ayant pas à ce jour transmis la convention type.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2023

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, fait remarquer qu'il y a deux fois la page 4.

En l'absence d'autres remarques, M. le Maire met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

2) Subventions aux associations

a. Subventions aux associations

M. le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau suivant :

<i>Organismes</i>	<i>Proposition de la commission</i>	<i>Organismes</i>	<i>Proposition de la commission</i>
Foyer de l'amitié	500 €	Mémoire de la Drôme	50 €
Ecole Publique	1 700 €	ANEV	160 €
USEP	200 €	Don du sang	150 €
Si ça vous chante	533 €	Prévention Routière	250 €
Planète Ados	100 €	ADAPEI Pierrelatte	100 €
Maison familiale rurale MFR	100 €		

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

b. Subvention à l'association La Foulée Rochegudienne

En raison de ses fonctions dans l'association M. Javier SAPLANA, 3^{ème} adjoint, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. le Maire propose de verser une subvention de 550€.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

c. Subvention à l'association des Anciens combattants

En raison de ses fonctions dans l'association, M. le Maire ne prend part ni aux débats ni au vote, la séance est donc présidée par Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe.

Il est proposé de verser une subvention de 500€ à l'association des Anciens Combattants pour 2023 et d'affecter une provision de 1500 € qui sera versée l'année de l'évènement du 80^{ème} anniversaire de la libération des deux villages sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

d. Subvention au Comité des Fêtes et Animations de Rochemade (CFAR)

En raison de ses fonctions dans l'association M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. le Maire propose de verser une subvention de 8700€ au CFAR.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Le quorum étant atteint (12 présents), M. le Maire ouvre la séance à 18h35.

M. le Maire propose de retirer la délibération n°6 sur la désignation du référent déontologue le Centre de Gestion n'ayant pas à ce jour transmis la convention type.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2023

Comme à chaque point à l'ordre du jour, M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, fait remarquer qu'il y a deux fois la page 4.

En l'absence d'autres remarques, M. le Maire met le compte rendu au vote.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

2) Subventions aux associations

a. Subventions aux associations

M. le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau suivant :

Organismes	Proposition de la commission	Organismes	Proposition de la commission
Foyer de l'amitié	500 €	Mémoire de la Drôme	50 €
Ecole Publique	1 700 €	ANEV	160 €
USEP	200 €	Don du sang	150 €
Si ça vous chante	533 €	Prévention Routière	250 €
Planète Ados	100 €	ADAPEI Pierrelatte	100 €
Maison familiale rurale MFR	100 €		

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

b. Subvention à l'association La Foulée Rocheduadienne

En raison de ses fonctions dans l'association M. Javier SAPLANA, 3^{ème} adjoint, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. le Maire propose de verser une subvention de 550€.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

c. Subvention à l'association des Anciens combattants

En raison de ses fonctions dans l'association, M. le Maire ne prend part ni aux débats ni au vote, la séance est donc présidée par Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe.

Il est proposé de verser une subvention de 500€ à l'association des Anciens Combattants pour 2023 et d'affecter une provision de 1500 € qui sera versée l'année de l'évènement du 80^{ème} anniversaire de la libération des deux villages sur présentation de factures.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

d. Subvention au Comité des Fêtes et Animations de Rocheduade (CFAR)

En raison de ses fonctions dans l'association M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. le Maire propose de verser une subvention de 8700€ au CFAR.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

e. Subvention au Canal du Comte

M. le Maire propose de verser au Canal du Comte une subvention de 4000€.

M. Antony SOUCHE, 5^{ème} adjoint, et M. Eric SAVELLI, conseiller municipal, demandent si le canal est toujours fermé et s'il y a de l'eau.

M. le Maire leur répond qu'effectivement il n'y a pas d'eau car le canal est toujours fermé et qu'il y a une réunion qui est organisé ce mercredi sur ce sujet.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

f. Subvention à l'association l'Atelier des Pitchouns

En raison de ses fonctions dans l'association Mme Véronique CANESTRARI, 1^{ère} adjointe, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 350€ à l'association l'atelier des Pitchouns.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

M. Laurent MEYNIER, conseiller municipal, arrive à 18h44.

g. Subvention à l'école pour l'organisation de la classe de neige

M. le Maire propose d'attribuer une subvention de 1800€ à l'école pour l'organisation de la classe de neige.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

3) Délibération instituant les tarifs d'enlèvement des dépôts sauvages

M. le Maire rappelle que la commune est confrontée à des dépôts sauvages réguliers de déchets, dont deux cette semaine, l'un concernant des déchets de chantiers dans un container d'ordures ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire, après mise en demeure du propriétaire concerné, d'appliquer la tarification suivante pour les prestations assurées par les services municipaux :

- Enlèvement de dépôts sauvages de matières non triées ou mal triées, à proximité d'apports volontaires : 300 €
- Enlèvements de dépôts sauvages de matières non acceptées en dehors de sites prévus : 1 000 €
- Nettoyage des plateformes et où des lieux de dépôts : 150 €
- En cas de nécessité de faire appel à un prestataire extérieur (dépôt d'amiante ou encombrant trop important notamment), les frais d'enlèvement engagés seront pris en charge par la Commune dans un premier temps avant d'être refacturés au propriétaire des encombrants

Un titre de recette sera ensuite émis pour demander à l'utilisateur indélicat de rembourser la commune selon le barème précité.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

4) Convention avec le CD26 (Conseil Départemental de la Drôme) pour les travaux de restauration du mur de la digue

M. le Maire indique que cette convention a pour objet de prévoir les conditions de restauration et de consolidation du mur de la digue, notamment les conditions financières

M. le Maire précise que le Département réalise la totalité des aménagements, sauf la démolition du local « Boules » et fait son affaire de l'ensemble de l'opération, c'est-à-dire le(s) marché(s) public(s), le suivi des travaux et le récolement de ceux-ci, ainsi que les relations avec les autres occupants du domaine public. Il s'assure auprès de ses mandataires ou des entreprises retenues du bon déroulement des procédures administratives liées au chantier (*arrêtés de circulation, DICT, etc...*).

La convention soumise au conseil municipal prévoit un coût des travaux de 207 889 € HT, soit 249 466,80 € TTC, réparti ainsi :

- 2/3 du montant TTC pour le Département de la Drôme
- 1/3 du montant TTC pour la Commune de Rochemondet, subventionné à 40 % (montant HT) par le Service des Relations avec les Collectivités par le « fond intempérie »

Il reste donc à la charge de la commune la somme de 55 437.07€ sur lesquels il faudra s'assurer de récupérer le FCTVA.

M. le maire précise que les montants indiqués ne tiennent pas compte de la démolition du local boules, des escaliers et des toilettes ainsi que de leur reconstruction. M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité Mme MILLET, architecte, pour établir le permis de construire.

M. Laurent MEILHAC, conseiller municipal, demande quand auront lieu les travaux. M. Antony SOUCHE, 5^{ème} adjoint, répond que la démolition aura lieu fin septembre après toutes les manifestations de l'été et pour éviter trop d'attente entre la démolition et le début des travaux prévus au dernier trimestre 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec le Département de la Drôme
- d'autoriser M. le Maire à la signer

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Mme Séverine LABELLE, conseillère municipale, arrive à 18h52.

5) Convention avec l'ANCT

M. le Maire indique que la convention soumise au vote porte sur le dispositif d'accompagnement numérique sur mesure proposé par l'Incubateur des Territoires de l'ANCT aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale pour accélérer leur transition numérique. Ce dispositif consiste en l'accompagnement de collectivités sélectionnées pour :

- identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production de la donnée ;
- identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et peuvent être déployées sur le territoire ;
- formuler des préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec l'ANCT
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 16

6) Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Fontaine

M. le Maire présente une demande du SDED pour renforcer le réseau basse tension à partir du poste Fontaine (derrière la mairie).

M. Antony SOUCHE, 5^{ème} adjoint, précise qu'il n'y a pas de génie civil qu'il s'agit d'une demande du SDED certainement pour les besoins de particuliers. Il n'y a aucun coût pour la collectivité

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renforcement du réseau basse tension à partir du poste Fontaine étant entendu qu'il n'y aura aucune participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 17

7) Questions diverses

- M. le Maire indique avoir reçu les DIA 2023-8 et 2023-9 pour lesquels il n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- Le prochain conseil d'école aura lieu le 13 juin.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Si ça vous chante » a sollicité l'occupation « du potager » (aire de camping-car), il indique être d'accord mais pas sur l'aire.

Arrivée de Mme Cindy COLLOCA, conseillère municipale déléguée, à 19h05

Arrivée de M. Jean-Pierre AYMARD, conseiller municipal, à 19h10

- M. le Maire indique que la commune a été sollicitée pour prêter la cour de l'école pour organiser un spectacle d'humour d'Anthony Joubert (probablement le 4 août mais la date n'est pas encore fixée). 300 personnes sont potentiellement attendues.
- M. le Maire rappelle que les arrêtés notamment pour l'occupation du domaine public doivent être demandés au moins 15 jours avant la manifestation.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la noue de la Zone d'Activité Economique et qu'il faut que l'entreprise engage une étude de sol pour voir comment se poser sur la noue.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commission urbanisme a travaillé sur une proposition de révision simplifiée du PLU et du PPRIF.
- M. le Maire indique que mercredi 17 mai il a rendu visite à Mme de Reine LUISELLI pour ses 100 ans.
- M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, rappelle que le 8 juin aura lieu l'exercice PCS feu de forêt.
- M. Fabien COULLOMB, conseiller municipal délégué, informe le Conseil Municipal qu'il y aura deux concerts les 18 et 25 juin aux Aubagnans

Séance levée à 19h40.

Le Maire, Président de séance,



Didier BESNIER

Le Secrétaire de séance,



Antony SOUCHE

